

En cas d'alerte chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, téléphoner en tout temps au, 1 800 561-8273 ou à Chemtrec au 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LOVELAND PRODUCTS, INC.
P.O. Box 1286 • Greeley, CO 80632-1286

24 h sur 24 : 1 800 561-8273

Urgences médicales — Prostar : 1 800 301-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1 613 996-6666 (frais virés)

Nom chimique : Alcool, mélange surfactant

Usages du produit : Marqueur mousseux

PCP REG. NO.: Ne s'applique pas

N° FS : 8210182-10-LPI

Révisions à la FS : Toutes les sections

Date de publication : Juin 2010

Remplace : Juin 2007

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – DANGER – POISON – Ce liquide peut causer une irritation des yeux ou de la peau.

Ce produit est un liquide de couleur jaune clair avec une odeur d'alcool. Les principales voies de pénétration sont le contact cutané et oculaire.

3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques :	Pourcentage selon le poids	N° de CAS	VLE (unité)
N-Butanol	14,00	71-36-3	300 mg/m ³
Alcool gras, C ₁₀₋₁₆	5,01	67762-41-8	non inscrit
Autres ingrédients inertes, incluant	80,99	Mélange	
Alcool isopropylique	< 4,00	67-63-0	980 mg/m ³
Alcool éthylique	< 4,00	64-17-5	1 900 mg/m ³

4. PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau, les cheveux et les ongles au savon et à l'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau.

INGESTION : Si le produit a été avalé, faire boire deux verres d'eau, puis faire vomir. Appeler un médecin pour obtenir des soins médicaux ; le numéro d'urgence est le 1 800 301-7976.

INHALATION : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : 108 °F/42,2 °C (VC)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII et LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse ou pulvérisation (embruns) d'eau.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Ce produit peut entre autres générer des oxydes de carbone s'il brûle.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Vaporiser de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu. Demeurer à contre-vent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé et un dispositif de protection complet.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Aucun connu.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS

Éviter tout contact avec le liquide et d'en respirer les vapeurs. Recueillir le plus de liquide possible dans un contenant propre pour le réutiliser ou absorber et essuyer le produit immédiatement, puis le placer dans un contenant approprié pour élimination. Rincer la surface souillée à l'eau pour éliminer tout résidu après le nettoyage. Vérifier les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux pour l'élimination appropriée.

ATTENTION : Retenir les déversements et le ruissellement de nettoyage des égouts municipaux ou des cours d'eau.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Utiliser ce produit dans un endroit ayant une ventilation adéquate.
ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le produit dans son contenant d'origine fermé hermétiquement. Ne pas réutiliser le contenant vide. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE : Travailler dans un endroit bien aéré, une ventilation locale peut être requise dans un espace confiné.
PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH/MSHA approuvé contre les pesticides.
PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chandail à manches longues et pantalon, chapeau, bottes en caoutchouc et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
N-butanol	300 mg/m ³	61 mg/m ³
Alcool isopropylique	980 mg/m ³	492 mg/m ³
Alcool éthylique	1 900 mg/m ³	1 880 mg/m ³ (peau)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Liquide de couleur jaune clair avec une odeur d'alcool
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 0,98 g/ml
TENSION DE VAPEUR (MM) : Non établie
POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : 70 %
REMARQUES : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

SOLUBILITÉ : Soluble
pH : 7,0 (solution à 1 %)

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 8,17 lb/gal.
POINT D'ÉBULLITION : Non établi
TAUX D'ÉVAPORATION : Non établi

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Le produit est stable.
SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Oxydants forts
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Lorsque le produit est soumis à des températures élevées ou à la combustion, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent être formés.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Températures extrêmes

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : non établie
Irritation des yeux (lapin) : peut causer une irritation oculaire
Inhalation CL₅₀ (rat) : non établie
Potentiel carcinogène : Aucune composante de ce produit n'est classée par l'OSHA, le NTP, l'IARC ou l'ACGIH comme carcinogène.

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : non établie
Irritation cutanée (lapin) : peut causer de l'irritation
Sensibilisation cutanée (cobaye) : non établie

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Le produit est complètement soluble dans l'eau.
 Le produit est dangereux pour les poissons et les autres organismes aquatiques vivants.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quel qu'usage que ce soit. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenant. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/DOT : NON RÉGLEMENTÉ DANS LES CONTENANTS DE MOINS DE 450,46 LITRES.

Description TDM/DOT : CONTENANTS DE PLUS DE 450,46 LITRES : LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (BUTANOL) 3, UN 1993, EMB. III (POINT D'ÉCLAIR 43,9 °C), ERG GUIDE 128.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : ADHÉSIFS, ADJUVANTS, AGENTS MOUILLANTS OU ADHÉSIFS (NMFC 4610 ; CLASSE : 60)

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour obtenir les exigences relatives au transport par voies aérienne ou maritime.

15. RÉGLEMENTATION**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS**

NFPA		HMIS	
1	Santé	0	Moindre
2	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		1	Santé
		2	Inflammabilité
		0	Réactivité
		1	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA/**Catégorie de danger SARA III :**

Immédiat O Feu O Relâchement soudain de la pression N
Différé N Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : N-Butanol (CAS : 71-36-3) : 5 000 lb

SARA, Titre III, section 313 : N-Butanol (CAS : 71-36-3)

Inscription au registre RCRA : Pas sur la liste.

Proposition 65 de la Californie : Aucun sur la liste.

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Toutes les sections ont été révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉE PAR : Services de réglementation et de l'environnement

®Trekker Trax est une marque de commerce déposée de Loveland Products, Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS, Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.